

# Conseil communautaire du 29 juin 2015

Lieu : La Passerelle – Ste Croix

**Présents** : Jean-Max ANDRE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, Vincent DELORY, François FAURE, Josette GAILLAC, Annie GOISET, Jean HANNART, Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, Pierre PLAGNES, Noëlle PRATLONG, Denise SORIANO, Anne-Marie BAILLOU.

**Procuration** : Madame SAINT PIERRE représentée par Madame PRATLONG, M. FESQUET représenté par M. FAURE

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel NGUYEN

**Président de séance** : Jean-Claude PIGACHE

**Total des voix** : 15 + 2 procurations

- 1. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour** : achat d'un camion pour la collecte des ordures ménagères et contraction d'un prêt pour cette acquisition

Accepté à l'unanimité des membres présents

- 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 18 mai 2015**

A l'unanimité des membres présents

- 3. Travaux électriques au Restaurant du Martinet :**

En date du 20 mars 2015, les élus ont voté la réalisation de travaux électriques au restaurant du Martinet. L'intervention a nécessité des travaux supplémentaires de mises aux normes qui augmentent le montant du devis initial comme suit :

- Mise en sécurité électrique partielle du local « réserve » : 1724.00 € HT (devis initial 1439.00 € HT différence 285.00 €)
- Mise en sécurité partielle de l'éclairage extérieur : 2758.00 € HT (devis initial 2255.00 € HT, différence 503.00 €)

**2015\_69** : adoption      14 pour    0 contre    0 abstention

- 4. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs :**

Suite à la nomination au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe de Madame KITTLER sur la commune de St Martin de Lansuscle (employeur principal de l'intéressée), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs avec la suppression d'un poste de rédacteur et la création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

**2015\_70** : adoption      14 pour    0 contre    0 abstention

*Arrivée de Madame Noëlle PRATLONG*

- 5. Convention Parc National des Cévennes :**

Le Parc National des Cévennes propose d'établir une convention d'application de la Charte qui définit la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de celle-ci. Nécessité également de nommer un délégué représentant la communauté de communes.

M. Crouzat regrette que les communes qui avaient choisi de ne pas adhérer (St Etienne et Bassurels), ne soient pas consultées à nouveau puisque cette décision avait été prise lors de la mandature précédente et craint des complications du fait de la situation ambiguë de communes non adhérentes au sein d'une intercommunalité adhérente.

**2015\_72** : adoption      16 pour    0 contre    0 abstention

A l'unanimité pour la signature de la convention d'application de la Charte et la nomination de M. DELDIQUE, conseiller communautaire, élu de la commune de Saint Etienne Vallée Française, comme délégué.

## **6. Epicerie-Boulangerie du Pompidou : loyer et bail**

Suite au vote du fonds de concours complémentaire versé par la commune du Pompidou sur la partie logement, le loyer du logement et du commerce peuvent être arrêtés comme suit :

Logement : 438.99 € TTC (baisse de 112.32 €)  
Commerce : 400.63 € HT (480.75 € TTC)

Les locataires ont été informés par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin dernier, la signature du bail pourrait intervenir courant de l'été. Il s'agit d'autoriser le Président à signer le bail et tout document lié à l'opération (bail, convention mise à disposition matériel, état des lieux...). Les frais notariés étant à la charge de la collectivité.

**2015\_71** : adoption 16 pour 0 contre 0 abstention

## **7. OTI : avenant à la convention 2015 :**

La convention établie avec l'OTI prend fin au 30 septembre 2015. Afin de pouvoir repartir sur une année complète dans la prochaine convention triennale (2016-2017-2018) qui sera soumise aux élus à la rentrée, il est nécessaire de signer un avenant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2015.

**2015\_73** : adoption 11 pour 0 contre 5 abstentions

## **8. Sentiers de randonnées :**

A la demande des différents intervenants sur la thématique des sentiers (OTI, Parc National des Cévennes, communes...), il est proposé de désigner des référents afin d'être efficient et cohérent dans le suivi de ce dossier. M. FRIMAS Antoine pour la partie technique avec l'appui de M. Dominique FOUBERT qui a une certaine compétence en la matière et dans le cas où aucun élu de la collectivité ne souhaite prendre en charge cette mission.

**2015\_74** : adoption 16 pour 0 contre 0 abstention

*Arrivée de M. Pierre PLAGNES*

## **9. Maison des Arts et des Sports :**

Présentation du règlement et des tarifs proposés pour la gestion de la salle polyvalente. Les tarifs adoptés seront en vigueur jusqu'au 31 décembre prochain et reconsidérés ensuite en fonction de l'expérience acquise.

**2015\_75** : adoption 17 pour 0 contre 0 abstention

## **10. Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Vu la note d'information du Préfet de Lozère du 26 mai 2015 concernant le FPIC pour 2015 et présentant les 3 modes de répartition du fonds entre l'EPCI et les communes membres, le Président propose d'opter pour une répartition dérogatoire libre avec le reversement à l'EPCI de la totalité de la part des communes compte tenu des problématiques budgétaires de la collectivité au niveau de ses charges de fonctionnement dues notamment à une baisse importante des dotations. Cela implique des délibérations concordantes de l'ensemble des communes membres, prises avant le 30 juin 2015.

**2015\_76** : adoption 17 pour 0 contre 0 abstention

## 11. Fonds de concours pour la maison des services de Saint Etienne :

Vu la délibération du 26 mars 2015 de la mairie de St Etienne sollicitant un fonds de concours pour le projet de la maison des services, le Président propose de définir le montant de celui-ci qui est tributaire de la décision précédente (50 000 € ou 75 000 €).

Compte tenu du reversement de la totalité de la part des communes du FPIC, la Communauté de Communes est en mesure de proposer un fonds de concours de 75 000 €.

2015\_77 : adoption 17 pour 0 contre 0 abstention : fonds de concours de 75 000 €

## 12. Chemin des camisards :

M. PFISTER sollicite le soutien de la communauté de communes sur la mise en place d'itinéraire culturel européen qui emprunte les chemins de grandes randonnées et traverse la Vallée Française.

2015\_78 : adoption 17 pour 0 contre 0 abstention : avec réserve sur le tracé

## 12. Achat du camion des ordures ménagères :

Le Président expose la nécessité d'investir dans un nouveau camion pour réaliser la collecte des déchets ménagers du territoire. Cet achat important va nécessiter la contraction d'un prêt.

2015\_79 : adoption 17 pour 0 contre 0 abstention

## Questions diverses :

- **SPANC** : état d'avancement du dossier (plaquette, courrier, articles de presse, réunion publique) : le contrôle des installations d'assainissement non collectif va débuter en 2015 par les communes du Pompidou et de Bassurels. Une réunion publique est prévue le 10 juillet 2015 à 18h30, salle polyvalente du Pompidou. La plaquette d'information et le règlement sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont à la disposition des usagers, en mairie ou à la communauté de communes.
- **Maison des Arts et des sports** : les finitions sont en cours d'achèvement, une inauguration est prévue courant juillet pour les financeurs et les élus du territoire. En septembre sera organisé le lancement officiel avec la population locale et les associations à travers un évènementiel festif.
- **Taxe de séjour** : la collectivité constate des non paiements de la taxe de séjour de la part des loueurs du territoire. Un courrier de relance sera prochainement transmis, les maires sont sensibilisés sur la vérification des listes des loueurs de leur commune.
- **Village de vacances du Martinet** : face aux difficultés rencontrées par les propriétaires pour le paiement de la redevance des ordures ménagères, le Président propose d'étudier avec attention ce dossier afin de ne pas compromettre le démarrage de leur activité.
- **Rénovation de la déchetterie** : compte tenu du montant important de la proposition du SDEE (projet d'environ 200 000 € financé à 50%), le dossier est en cours de négociation pour revoir le montant à la baisse.

Séance levée à 20h 10

